

DEPARTEMENT
DE
HAUTE CORSECOMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quinze, et le trente du mois de juillet, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 33	Absents 1	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 37	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 24/07/2015

Date d'affichage :

OBJET :

**CONSTRUCTION DU SIEGE DE
LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES CALVI BALAGNE**

PLAN DE FINANCEMENT

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

*Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le*

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI – R. BARTHELEMY - I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY – JB. CECCALDI – JL. DELPOUX - S. DOMINICI - J.EMMANUELLI - A. FALCUCCI - J. GUGLIELMACCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ – M. LUCIANI - F. MARCHETTI - N. MARIANI - E. MUNIER – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI – JM. SEITE - F. SEVEON – P.SIMEONI - E.SUZZONI - R. POIRON représentée par J. SANTELLI.

Absent(s) : M. J.P PINELLI.

Absent(s) ayant donné procuration : MP. ANTONELLI à A. FALCUCCI – J. LUCIANI à P. GUIDONI – R. SANTELLI à E.SUZZONI - G. SELLIER à F. MARCHETTI.

Secrétaire : S. DOMINICI

Le Président présente à l'assemblée un projet de construction de nouveaux locaux pour le siège de la communauté de communes Calvi Balagne.

Les bureaux actuels sont désormais exigus suite à l'intégration des nouveaux services d'instruction des Autorisations du Droit des Sols et de la police intercommunale.

Il est ainsi envisagé de bâtir, sur une parcelle exempte de toute occupation qui se trouve actuellement dans l'enceinte du complexe sportif, un bâtiment de deux étages d'une superficie totale plancher de 737 m², comprenant deux salles de réunion ; la salle des délibérations, ainsi qu'une salle de travail ; des bureaux, deux salles d'archives, espace accueil, espaces communs et locaux techniques.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à cette opération est estimée à 985 880 € HT.

Il convient de rechercher une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute Corse au titre du contrat d'agglomération et de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale une aide financière à hauteur de 80% du montant global de la dépense.

Le plan de financement sollicité est le suivant :

CTC dotation quinquennale : 50 %, soit 492 940 €

CG2B contrat d'agglomération 2016-2018 : 30 %, soit 295 765 €

CCCB autofinancement : 20 %, 197 176 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE cet exposé,

ADOPTÉ le plan de financement proposé.

SOLLICITE de la part de la Collectivité Territoriale de Corse une aide financière à hauteur de 50%, soit un montant de 492 940 €, et du Conseil Général de la Haute Corse une participation de 30 % pour 295 765 €, de la dépense totale d'investissement estimée à la somme de 985 880 € HT.

DIT que la communauté de communes Calvi Balagne financera l'opération à hauteur des 20 % restant auxquels s'ajoute la TVA.

AUTORISE le Président à lancer l'opération en question sitôt que les prestataires financiers auront notifié l'octroi des aides demandées.

Fait et délibéré, le 30 juillet 2015

Pour copie conforme

Le Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-242020105-20150730-20-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2015

